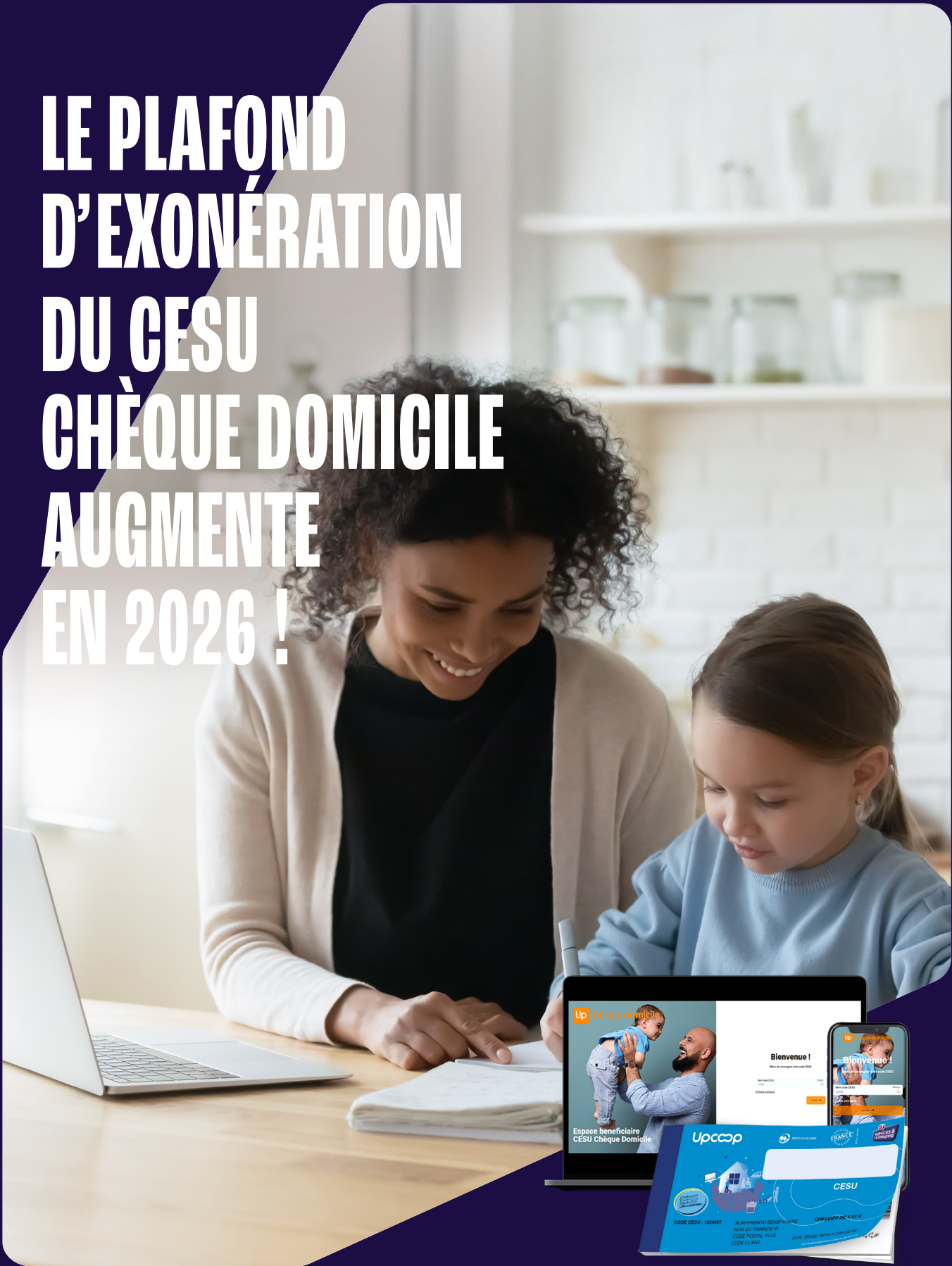


LE PLAFOND D'EXONÉRATION DU CESU CHÈQUE DOMICILE AUGMENTE EN 2026 !



Credit photo: Shutterstock

Upccop

Le plafond d'exonération de vos CESU Chèque Domicile passe à 2 591 €



Vos CESU Chèque Domicile bénéficient d'une exonération totale des cotisations patronales et salariales plafonnées à 2 591 € /an/bénéficiaire.

C'est l'occasion idéale pour augmenter la participation employeur de vos CESU Chèque Domicile sans alourdir vos charges !

Préfinancé en tout ou partie (jusqu'à 2 591 € par an et par bénéficiaire), vous déterminez le montant de votre subvention.

+ ÉCONOMIQUE :

simulation sur la base de 2 591 € /an/bénéficiaire

647,76 €

Coût réel pour l'entreprise avec une participation à 50 %, soit une aide de

1 295,50 €

Le coût final pour le bénéficiaire est de **647,75 €**

906,86 €

Coût réel pour l'entreprise avec une participation à 70 %, soit une aide de

1 813,70 €

Le coût final pour le bénéficiaire est de **388,65 €**

1295,50€

Coût réel pour l'entreprise avec une participation à 100 %, soit une aide de

2 591€

Le coût final pour le bénéficiaire est de **0 €**

Part de la subvention entreprise	50 %	70 %	100 %
Montant pris en charge par l'entreprise	1 295,50 €	1 813,70 €	2 591 €
Charge déductible de l'impôt de 25 %	323,87 €	453,42 €	647,75 €
Crédit d'impôt de 25 %	323,87 €	453,42 €	647,75 €
Coût final pour l'entreprise	647,76 €	906,86 €	1295,50 €
Montant de la participation bénéficiaire	1 295,50€	777,30 €	0 €
Coût final bénéficiaire (50% crédit d'impôt)	647,75 €	388,65 €	0 €

UPCHÈQUE DOMICILE CESU VS AUGMENTATION DE SALAIRE

Subventionner du CESU revient moins cher qu'une augmentation de salaire.

Exemple : une entreprise souhaite offrir un avantage de 1 000 € net pour le Salarié. Comparatif entre le CESU et une augmentation de salaire.

	CESU	Augmentation de salaire
Budget de l'entreprise (salaire brut)	1000 €	1200 € ⁽¹⁾
Cotisations patronales⁽²⁾	Exonération	600 €
Répercussion sur l'IS	- 250 € ⁽³⁾	- 450 €
Crédit d'impôt de 25 %	- 250 € ⁽⁴⁾	0 €
Coût pour l'entreprise	500 €	1 350 €



Grâce à l'augmentation du plafond d'exonération à **2 591 €**, apportez du pouvoir d'achat supplémentaire à vos salariés et allégez leur quotidien.

CELA REPRÉSENTE DE NOMBREUX AVANTAGES POUR VOUS... COMME POUR EUX !

POUR VOUS, EMPLOYEUR



Exonération totale de charges fiscales et sociales sur le montant de l'aide versée dans la limite du plafond annuel de 2 591 €/an/bénéficiaire



Crédit d'impôt de 25 % sur les sommes versées jusqu'à 500 000 € de bénéfices



Aides versées déductibles de l'impôt de 25 %, donc réduction du résultat fiscal de l'entreprise



Valorisation de votre politique sociale



Recrutement et fidélisation de vos salariés

POUR VOS SALARIÉS



Pas de charges ni d'impôt sur le revenu sur l'aide versée par l'entreprise pour les CESU Chèque Domicile



Du pouvoir d'achat supplémentaire et un quotidien allégé



50 % de crédit d'impôt sur les sommes dépensées restants à leur charge



Accès à 26 prestations de Services à la Personne

⁽¹⁾Salaire brut sur la base de 20.00% de charges salariales. ⁽²⁾ L'aide financière est exonérée de charges jusqu'à 2591.00 €/an/bénéficiaire. Charges patronales calculées sur la base de 50.00 % du salaire brut. ⁽³⁾Répercussion sur IS sur la base de 25.00 % du salaire brut + 25.00 % des charges patronales. ⁽⁴⁾ Plafonnée à 500 000€ par an par entreprise selon le régime d'imposition.